

**51050 - Autres actions éducatives et de formation**

**Proposition d'attribution d'une subvention à  
l'Association Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin**

**Rapport n° CP/2019/012**

**Service gestionnaire :**

J350 - Service de la jeunesse et de la vie associative

**Résumé :**

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'Association Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin pour le développement de l'action Lire et Faire lire au sein des collèges bas-rhinois, en partenariat avec la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin et d'approuver le projet de convention financière 2019 à conclure avec l'association.

Par délibération n° CD/2017/007 du 20 mars 2017, le Conseil Départemental a approuvé le Plan Actions éducatives et Collèges pour la période 2017-2020 dans lequel s'inscrit cette action.

Conformément à l'article L213-2 du code de l'éducation, le Département a la charge des collèges.

L'article L216-1 du code de l'éducation prévoit que les Départements peuvent organiser dans les établissements scolaires, pendant leurs heures d'ouverture et avec l'accord des conseils et autorités responsables de leur fonctionnement, des activités éducatives complémentaires.

Les actions de l'association Ligue de l'enseignement - Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin s'inscrivent dans les orientations de politique éducative, de lecture publique et de politique jeunesse du Département du Bas-Rhin, dans la mesure où cette association conduit des actions dans les domaines de l'éducation, de la culture, du sport et des loisirs.

Un premier contrat d'objectifs triennal a été conclu entre le Département du Bas-Rhin et la Ligue de l'enseignement en 2006.

Par délibération n° CP/2017/140 du 3 avril 2017, la Commission Permanente du Conseil Départemental a approuvé les termes d'un contrat d'objectifs triennal (2017-2019) à conclure entre le Département et l'association Ligue de l'enseignement - Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin ainsi que l'attribution d'une aide départementale annuelle de 13 000 € pour la mise en œuvre du programme Lire et faire lire.

Cette action consiste à réaliser des séances de lecture au sein des collèges. Les séances de lecture sont généralement organisées en petits groupes avec des élèves de classe de 6ème. Elles sont organisées dans certains cas auprès d'élèves allophones dans les UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants) ou de SEGPA (Section d'enseignement Général et Professionnel Adapté). La fréquence est de 1 à 2 séances de lecture par semaine.

De janvier 2018 à février 2019, des lecteurs et lectrices de Lire et faire Lire ont été présents dans 9 collèges. Ce sont donc près de 490 séances de lecture qui ont été proposées sur cette période. L'activité progresse et se déploie dorénavant hors du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment dans les collèges de Saverne et Erstein.

Pour mettre en œuvre ce programme, la Ligue de l'enseignement s'appuie sur un réseau de lecteurs bénévoles de plus de 50 ans (279 bénévoles dans le Bas-Rhin) qui interviennent lors de séances de lecture en petits groupes. La Ligue de l'enseignement est chargée de l'accueil, de la formation (par des intervenants extérieurs, professionnels de la lecture) et de l'accompagnement de ces bénévoles.

Proposition de cofinancement du dispositif :

Département	13 000 €
Fond de développement de la vie associative (FDVA)	4 500 €
Ville de Strasbourg	900 €
Politique de la Ville	600 €
DRAC	400 €
Lire et faire Lire Association Nationale	900 €
Ligue de l'enseignement	1 475 €

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention de 13 000 € à l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques pour la mise en œuvre du contrat d'objectifs, au titre de l'année 2019, et d'approuver les termes du projet de convention financière annexé au présent rapport.

La Commission Enfance, Famille, Education a émis un avis favorable lors de sa séance du 21 janvier 2019.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34014	65-6574-28	23 000,00 €	23 000,00 €	13 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*-décide de l'attribution d'une subvention de 13 000 € à l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin pour la mise en œuvre du contrat d'objectifs au titre de l'année 2019 ;*

*-approuve les termes du projet de convention financière 2019 à conclure avec l'association Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin, joint à la présente délibération*

*-autorise son président à signer cette convention financière.*

Strasbourg, le 25/01/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY